

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03547

Numéro SIREN : 812 191 187

Nom ou dénomination : 55 REPUBLIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2018 sous le numéro de dépôt B2018/046566

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/046566**
n°de gestion : **2015B03547**
n°SIREN : **812 191 187 RCS Lyon**

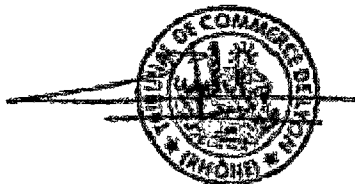
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 16/11/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

55 REPUBLIQUE - Société par actions simplifiée
33 rue de la République 69002 Lyon -FRANCE-

date de clôture : 31/05/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5162293

Liasse 16 IS RS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise <u>55 REPUBLIQUE</u>					Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>33 RUE DE LA REPUBLIQUE 69002 LYON</u>															
SIREN <table border="1"><tr><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>9</td><td>1</td><td>1</td><td>8</td><td>7</td></tr></table>							8	1	2	1	9	1	1	8	7
8	1	2	1	9	1	1	8	7							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td></td><td></td></tr></table>							1	2							
1	2														
					Exercice N clos le <u>31/10/2016</u>										
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2									
						Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028		030										
	Immobilisations financières * (1)		040	135 666	042		135 666								
Total I (5)			044	135 666	048	135 666									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070										
		Autres * (3)	072	200	074	200									
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084		086										
	Charges constatées d'avance *		092		094										
Total II			096	200	098	200									
Total général (I+II)			110	135 866	112	135 866									
PASSIF					Exercice N	NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	10 000									
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136	(11 028)									
	Provisions réglementées				140	2 110									
Total I			142	1 082											
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				146	124 227									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	1 607									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	8 950									
Produits constatés d'avance				174											
Total III			176	134 784											
Total général (I + II + III)			180	135 866											
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	107 842								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	135 666								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-VDT

Centifu Carbone C/S

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire l'article 302 septies A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise 55 REPUBLIQUE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31.10.2016

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210					
	Production vendue	215		214					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	217		218					
	Production immobilisée *			222					
	Subventions d'exploitations reçues			224					
	Autres produits			226					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			230					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			232					
	Variation de stocks (marchandises) *			234					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			236					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			238					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			240					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		242	8 887				
	Rémunérations du personnel *			244					
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			250					
	Dotations aux amortissements *			252					
	Dotations aux provisions			254					
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		256					
	Total des charges d'exploitation (II)			262	8 887				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					264	(8 887)			
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	32				
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300	2 110				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	(11 028)			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	312		314	11 028				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	316							
	Provisions non déductibles *	318							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	322							
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Entreprises nouvelles (44. sixties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JFI (44. sixties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
	Dont divers								
	ZFA (44. quaterdecies)	343		Investissements outre-mer	314	350			
	Créance due au report en arrière du déficit								
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352		354	11 028
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370		372	11 028

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

55 REPUBLIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 33 rue de la République, 69002 LYON
812 191 187 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mai 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la **perte de l'exercice** s'élevant à **11 028,27 euros** de la manière suivante :

Perte de l'exercice 11 028,27 euros

Au compte "report à nouveau" -11 028,27 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 OCTOBRE 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Cédric Jean-Yves BEUGNOT

Certifié conforme
